Acte Certifié exécutoire

Envoi: 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication: 25/05/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de A OF PARTE



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2009-7-1-6

Séance du vendredi 15 mai 2009

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE RECENSEMENT DES VOTES

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Désigne pour siéger au sein de la Commission locale de recensement des votes le 8 juin 2009 :
- M. Guy DAESSLE en tant que membre titulaire

et

M. Henri STOLL, son suppléant

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions